



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LA RENTRÉE 2024 – 2025

CLASSES	ELEVES	INTERNAT
---------	--------	----------

Lundi 2 septembre 2024

2 nd e BAC PRO Scolaires et apprentis	Appel à 8h30	Accueil de 7h45 à 8h15
3 ^{ème} PREPA METIERS		
CAP 1 ^{ère} année		
2 nd e GENERALE et TECHNOLOGIQUE		
BTS 1 ^{ère} année	Appel à 9h30	

Mardi 3 septembre 2024

Première BAC PRO Scolaires et apprentis	Appel à 8h30	Accueil - la veille au soir entre 17h30 et 19h* - le matin de 7h45 à 8h00
Première GENERALE et TECHNOLOGIQUE		
Terminale BAC PRO Scolaires et apprentis	Appel à 9h00	
Terminale CAP		
Terminale GENERALE et TECHNOLOGIQUE		
BTS 2 ^{ème} année		

* **Prévenir la veille la vie scolaire par téléphone de votre horaire d'arrivée**

COMMUNICATION

Le mode de communication **préférentiel** de l'établissement vers les parents est **Pronote**.
 Merci d'activer votre compte educonnect « Parent » et de consulter régulièrement Pronote.

CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Trois certificats de scolarité seront envoyés par mail pour chaque élève au cours de la 2^{ème} quinzaine de septembre. Ils doivent être conservés. Vous établirez des photocopies pour faire valoir vos droits auprès des services qui vous les demanderont.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les demandes d'abonnement aux transports scolaires de la Région Centre-Val de Loire doivent être renouvelées tous les ans.

Les inscriptions se font par internet sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr

Vous trouverez également sur ce site une rubrique sur les aides proposées pour le transport scolaire. N'hésitez pas à contacter l'assistante sociale pour toute difficulté.

RECENSEMENT CITOYEN

Chaque jeune Français doit se faire recenser dans les 3 mois qui suivent son 16^e anniversaire à la mairie de la commune de son domicile. Il recevra alors une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches, par exemple, pour son inscription à un examen (CAP, BAC, Permis de conduire ...). Le recensement permet à l'administration de le convoquer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Vous trouverez plus d'informations sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24

AIDE A LA SCOLARITE

- Le Conseil Régional propose aux familles diverses aides sur le site www.yeps.fr dont l'aide au premier équipement indispensable à l'élève entrant en formation professionnelle (Maintenance Automobile, Conducteurs Routiers, Logistique et Transports, Maroquinerie) et l'aide pour l'achat d'un ordinateur portable. **C'est à vous d'effectuer ces démarches.**

- Bourses Nationales NOUVEAUTÉ :

Si vous autorisez l'étude automatique du droit à bourse, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

En cas de refus de l'étude automatique, vous pouvez faire une demande de bourse de lycée soit en ligne sur le site www.teleservices.ac-orleans-tours.fr soit par dossier papier à retirer à l'intendance de l'établissement.

- Le fonds social lycéen et l'aide Région cantine et internat peuvent également permettre d'apporter une aide aux familles momentanément en difficulté : renseignements et retrait du dossier auprès de l'assistante sociale ou de l'intendance du lycée.

REGLEMENT INTERIEUR

La prise de connaissance du règlement intérieur se fait par signature sur le carnet de correspondance distribué aux élèves le jour de la rentrée. Le règlement intérieur s'applique en toutes circonstances.

L'inscription dans l'établissement vaut acceptation du Règlement Intérieur.

ASSOCIATION SPORTIVE (UNSS)

L'Association Sportive du Lycée offre à tous les élèves la possibilité de pratiquer des activités physiques très variées et profitables à leur équilibre le mardi de 12h à 13h30, le mercredi de 13h à 16h, le jeudi de 12h à 13h30 et de 17h30 à 19h.

L'adhésion à l'Association Sportive est volontaire.

La cotisation 2024-2025 est fixée à 20€ (à régler de préférence par chèque à l'ordre de « AS LPO Balzac-d'Alembert ») (possibilité d'utiliser un ticket CAF de l'Indre ou la cagnotte YEP'S). L'autorisation parentale jointe à ce dossier sera nécessaire pour l'obtention de la licence sportive.

Les parents signeront après le début d'année le règlement UNSS ainsi que l'autorisation de transport.

MAISON DES LYCEENS (MDL)

La Maison des Lycéens est une association régie par la loi 1901. Elle a pour but de développer l'animation de clubs, d'organiser des sorties culturelles ou de loisirs, de participer aux actions de solidarité et de promouvoir les sens des responsabilités.

L'adhésion n'est pas obligatoire mais simplement recommandée. Seuls les élèves ayant payé leur cotisation pourront bénéficier des avantages de la MDL.

La cotisation est fixée 5€ pour tous les élèves.

POUR LES ÉLÈVES INTERNES

Chaque interne doit apporter :

- 1 drap plat ou une housse de couette (lit de 0,90 par 2,00) à changer tous les quinze jours
- 1 drap housse (dimensions idem que ci-dessus)
- 1 couverture ou couette
- 1 oreiller et une taie
- 1 pyjama ou chemise de nuit, 1 robe de chambre, 1 paire de pantoufles
- 1 nécessaire de toilette
- 1 cadenas (de bonne qualité)

Dans un souci de respect de l'hygiène et de la vie en communauté, il est impératif :

- que l'élève rapporte son linge sale chaque semaine
- qu'il vous rapporte ses draps / housses de couette à laver **au minimum tous les 15 jours**
- qu'avant un départ en stage ou une veille de vacances scolaires,
il ne laisse aucun vêtement / linge sale à l'internat
- RAPPEL : les denrées alimentaires sont interdites à l'internat

- HORAIRES DE L'INTERNAT

17H30 - 18H00 : Goûter
18H - 19H : Etude obligatoire en salle
19H - 20H : Dîner et foyer
20H - 21H30 : Douches, détente, étude possible ou détente dans le respect de ceux qui travaillent.
21H30 - 22H : Temps calme avant coucher
22H : Extinction des lumières
7H15 - 7H45 : Petit-déjeuner

Le réveil des élèves est fixé à 7H. L'usage des douches n'est pas toléré avant 6H30.

Tous les élèves doivent avoir quitté leur étage à 7h30 chaque matin.

ADMINISTRATION

A QUI S'ADRESSER ? N°TEL : 02.54.03.67.00	POUR QUOI ?
PROVISEUR PROVISEUR ADJOINT ce.0360024f@ac-orleans-tours.fr	Pour toute question grave ou urgente
DDF (CHEF DE TRAVAUX)	Stages et formation professionnelle
GESTIONNAIRE ce.intendance-lpoissoudun@ac-orleans-tours.fr	Frais scolaires – Hébergement – Factures Bourses – Fonds social - Remboursement frais de stage
VIE SCOLAIRE (C.P.E.) viescolaire.jeandalembert@ac-orleans-tours.fr	Vie scolaire (dont internat et ½ pension) - Retards - Absences
SECRETARIAT ELEVES secretariateleveslpoba@ac-orleans-tours.fr	Inscriptions – Scolarité - Examens
ASSISTANTE SOCIALE	Problèmes personnels - Fonds Social
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	Problèmes personnels - Orientation
INFIRMERIE infirmierielpoba@ac-orleans-tours.fr	Prévention et problèmes de santé Accidents du travail élèves

CALENDRIER SCOLAIRE 2024 - 2025
(sous réserve de modifications)

Année scolaire du lundi 2 septembre 2024 au samedi 5 juillet 2025 inclus.

CONGES SCOLAIRES	du ... <i>(après la classe)</i>	au ... <i>(matin)</i>
TOUSSAINT	Samedi 19 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
NOEL	Samedi 21 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
HIVER	Samedi 8 février 2025	Lundi 24 février 2025
PRINTEMPS	Samedi 5 avril 2025	Mardi 22 avril 2025
ASCENSION	Jeudi 29 mai 2025	Lundi 2 juin 2025